

PREMIERE EXPEDITION

SELARL FRANCOIS LIEURADE & MARIE-PIERRE LIEURADE

Huissiers de Justice associés

KASSANDRA GENOVESE

Huissier de Justice salariée

Tél. : 01.39.90.00.22

Fax : 01.34.69.17.31

Etude principale
18 rue Parmentier
95200 Sarcelles

<http://www.huissier-95.com/>
<http://www.huissier-95-constat.com/>
Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude annexe
3 bis avenue de Paris
95290 L'Isle-Adam

PROCES VERBAL DE CONSTAT DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE DIX FEVRIER

A LA REQUETE DU :

Le **Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble LES JARDINS D'ARGENTEUIL sis 7-15 rue de Rethondes à Argenteuil (95100)**, représenté par son syndic FONCIA PARIS, SAS au capital de 100.000 € immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 622.058.683, dont le siège social est sis 14 rue Le Peletier CS 90101 75427 Paris, prise en la personne de son représentant légal en exercice domiciliés en cette qualité audit siège
et

Le **Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble LES JARDINS D'ARGENTEUIL sis 1 rue du Poirier Fourrier 95100 ARGENTEUIL** représenté par son Syndic FONCIA PARIS, SAS au capital de 100.000 € immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 622.058.683, dont le siège social est sis 14 rue Le Peletier CS 90101 75427 Paris, prise en la personne de son représentant légal en exercice domiciliés en cette qualité audit siège

Et en outre chez Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29, rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU DE :

La copie exécutoire d'un jugement rendu par la 1ère Chambre du Tribunal de Grande Instance de Pontoise en date du 4 octobre 2018, définitif, portant condamnations à l'encontre de Monsieur Jemaa GUERIDA et Madame Laïla GUERIDA née HABHAB.

La copie exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de Sannois en date du 25 août 2016, définitif, portant condamnations à l'encontre de Monsieur Jemaa GUERIDA et Madame Laïla GUERIDA née HABHAB

LESQUELS EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISENT A L'EFFET DE :

Procéder à la description de l'appartement, de la cave et du box sis 9, rue de Rethondes à Argenteuil (Val d'Oise) consistant en trois lots portant les numéros 2115, 2251 et 178, dont sont propriétaires

PREMIERE EXPEDITION

Monsieur Jemaa GUERIDA et Madame Leïla GUERIDA née HABHAB, ainsi qu'il est plus amplement décrit audit commandement.

Je soussignée Kassandra GENOVESE, Huissier de Justice salariée au sein de la SELARL François LIEURADE et Marie-Pierre LIEURADE, titulaire d'un office d'Huissier de Justice à Sarcelles (Val d'Oise) sis 18, rue Parmentier,

Me suis transportée ce jour sur le fonds sis 9, rue des Rethondes à Argenteuil, Bâtiment C, escalier B4 au 4^{ème} étage porte gauche par l'escalier.

Où étant sur place à 10 heures, assisté de Monsieur Jérémy QUETIEZ serrurier, et de deux témoins majeurs requis, j'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Au moment où j'allais faire procéder à l'ouverture forcée des portes, le fils de Monsieur et Madame GUERIDA se présente à moi, m'invitant à pénétrer dans les lieux après que je lui eu attesté de mes qualités et identités.

Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, il me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement.

Les lieux consistent en un appartement, composé d'une entrée desservant une salle de séjour, une cuisine, trois chambres, une salle de bains, des rangements, une loggia, ainsi qu'une cave et un box.

L'immeuble présente des façades en bon état.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont à l'état d'usage.

Les espaces verts et les parties dont l'accès est commun, halls et cages d'escalier sont en bon état d'entretien.



Les lieux sont distribués comme suit :

- **Un dégagement d'entrée :**

La porte palière qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage recouvrant le sol est en bon état.

Les peintures des murs et du plafond sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Un boîtier à fusibles.
- Un point lumineux central.



- **Une salle de séjour :**

Le carrelage recouvrant le sol est en bon état.

Les peintures sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un point lumineux central.

- Une porte fenêtre à un vantail à châssis pvc à double vitrage.



- **Une cuisine :**

Le carrelage recouvrant le sol est en bon état.

Les peintures et le carrelage mural de protection des murs sont également en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à un vantail à châssis pvc à double vitrage.
- Un évier équipé d'un robinet mélangeur.
- Une série de placard bas et hauts assortis à un plan de travail, le tout en bon état.
- Un point lumineux central.



- **Un dégagement vers les chambres :**

Le carrelage recouvrant le sol est en bon état.

Les peintures sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Un point lumineux central

